



Lille, le 3 mai 2018

De la procréation médicalement assistée élargie à la procréation améliorée. Vers l'ébranlement de certains interdits ?

DATE ET LIEU

Du 24 au 25 mai 2018
**Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales de
l'Université de Lille**
1, place Déliot
Métro ligne 2 arrêt Porte de Douai

INSCRIPTION

Inscription en ligne jusqu'au 11 mai
[Le formulaire d'inscription](#)
[Le programme](#)

Le site internet

procreation-amelioree.univ-lille.fr

Le centre de recherche droits et perspective du droit

Ce centre, le CRDP, constitue une
équipe d'accueil (EA n°4487) unique
avec un projet scientifique innovant au-
tour de quatre axes fédérateurs :
santé - interactions normatives
- finances - systèmes juridiques
et espaces transfrontaliers.
<http://crdp.univ-lille2.fr>

CONTACT ORGANISATEUR

Bérengère Legros
Maître de conférences HDR à
l'Université de Lille - CRDP- L'EREDS
Directrice scientifique du colloque
international disciplinaire
berengere.legros@univ-lille.fr

CONTACTS PRESSE

Cristelle Fontaine
Responsable du pôle relations
presse pour l'Université de Lille
T +33 (0)3 62 26 92 24
cristelle.fontaine@univ-lille.fr

Vincent Voisin
Chargé de communication et
de médiation scientifique
Université de Lille
T +33 (0)3 62 26 92 45
vincent.voisin@univ-lille.fr



Un colloque international pluridisciplinaire sur le renouvellement de la procréation se déroulera du **24 au 25 mai 2018 à l'Université de Lille**.

Cet événement scientifique inscrit dans les **Etats Généraux de la Bioéthique** accueillera **trois personnalités marquantes** de par leur participation aux débats actuels sur le renouvellement de la procréation :

- le biologiste, **Jacques Testart**, qui est l'un des pères du « bébé éprouvette »,
- le professeur de gynécologie obstétrique, **Israël Nisand**,
- ainsi que la sénatrice belge et membre du Conseil de l'Europe, **Petra De Sutter**.

A la veille de la troisième réforme programmée du droit de la bioéthique, ce colloque permettra de nourrir la **réflexion sur les mutations juridiques** à venir, éclairées par les apports d'autres disciplines (génétique, médecine, biologie, science politique, sociologie, éthique etc ...) autour de deux revendications.

La **première**, la plus médiatisée, est celle d'un **droit à l'enfant** par l'élargissement de l'accès à l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes et aux femmes seules ou encore par la légalisation de « la gestation pour autrui ».

La **seconde revendication**, la moins connue du grand public et des médias mais peut-être plus fondamentale pour l'avenir de l'Homme, est celle d'un droit à un **enfant en bonne santé et peut-être d'un droit à un enfant transformé** en utilisant les progrès médicaux et les nouvelles techniques génétiques.

Par exemple, la méthode Crispr-Cas9 pourrait permettre de créer des embryons transgéniques et donc à terme des « **Hommes transgéniques** ». De même, pourrait être introduite dans le droit français, ce qu'on appelle communément la « Fiv à trois parents » qui est d'ores et déjà autorisée en Grande-Bretagne.

Un point presse sera organisé en présence de deux personnalités, **Israël Nisand** et **Petra De Sutter**, **le 25 mai 2018 à 11h30 à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille**.

Merci de bien vouloir renseigner la [demande d'accréditation presse](#) en ligne avant le 23 mai 2018.